



## COMMUNE DE DAILLENS

# Election du Syndic selon le système majoritaire à deux tours (1<sup>er</sup> tour) du 17 avril 2016

## Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Municipalité, ne comprenant qu'un seul nom, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir

### PROCLAME

- **M. Jean-Yves THEVOZ**, né le 24.01.1970, originaire de Missy (VD), domicilié au chemin du Pressoir 16b, boursier communal,

**est élu tacitement pour le poste de Syndic pour la législature 2016-2021.**

En application de l'arrêté de convocation du 07.10.2015 le Bureau électoral annonce l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 17 avril 2016.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau :

La Secrétaire :



Dailens, le 29.03.2016